



Surdit  severe accidentelle

Par **mj23**, le **05/07/2017**   **12:27**

Bonjour,

Je ne ne sais si je suis sous la bonne rubrique, je m'excuse si je fais une erreur.

Je suis sourde s v re, reconnue cotorep depuis plus de 30 ans, sans aucune indemnisation. Je suis devenue sourde par la faute non intentionnelle de mes parents lorsque j' tais petite (avant 6 ans). Devenue adulte, j'ai  t  suivie pendant presque deux ans par un professeur dans un institut de sourd et muet pour connaitre les causes de mon handicap puisqu'il n' tait pas de naissance sinon je n'aurais pu parler correctement.

Cet handicap m'a port  pr judice toute ma vie tant sur le plan professionnel que sur le plan priv .

A ce jour, compte tenu que mes parents sont d c d s, puis-je pr tendre   une indemnisation   prendre sur la succession de mes parents au titre du pr judice que j'ai subi toute ma vie et que je subirais jusqu'  ma mort ?

merci de vos avis

Par **youris**, le **05/07/2017**   **12:58**

bonjour,

il vous faudra prouver une faute de vos parents et pour cela saisir un tribunal qui ordonnera sans doute une expertise pour savoir si   l' poque vos parents ont commis une faute.

mais je crains que dans votre cas, il y ait prescription.

je vous conseille de consulter un avocat sp cialis  en droit de la sant .

salutations

Par **mj23**, le **05/07/2017**   **13:14**

Merci de votre participation

la faute de mes parents non intentionnelle a  t  prouv e lorsque j'ai tent  de me faire soigner. Je suis n e   la campagne et ma surdit  provient du fait que j'ai subi trop de bruit. Je vous avoue que lorsqu'on m'a invoqu  ce motif j'ai pris cela pour du n'importe quoi car vivant   la

campagne , quid du bruit ! et au final ils m'ont fait raconter mon enfance et j'avais le souvenir très net d'avoir passé des heures et des heures sur le tracteur de mon père. Mes parents avaient 3 enfants et pour soulager ma mère mon père m'emmener avec lui des journées entières car à cette époque il était un des premiers à avoir investi dans du matériel agricole et il partait en journée chez d'autres agriculteurs pour gagner 4 sous. C'est donc le bruit du tracteur de cette époque (année 1960) qui a détruit mes oreilles. J'ai donc une preuve médicale et non juridique en effet mais je pensais que cela pouvait prouver l'origine de ma surdité.

Tanpis pour moi !
cordialement

Par **youris**, le **05/07/2017** à **14:59**

bonjour,

personnellement, c'est la première fois que j'entends que l'usage d'un tracteur pouvait provoquer une surdité.

vous parlez de journées entières mais étant enfant je pense que vous passiez plus de temps à l'école que sur le tracteur de votre père.

salutations

Par **mj23**, le **05/07/2017** à **15:19**

J'en ai été surprise aussi !

Mais c'était la seule chose bruyante dans mon quotidien, on n'avait même pas de télévision !

Il n'y avait pas d'école maternelle à cette époque dans la région ou je vivais. Comme tous les autres enfants du village nous avons été scolarisés à l'âge de 6 ans donc je passais bien plus de temps sur un tracteur que sur le banc d'une école avant mes 6 ans...